

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2012**

L'an deux mil douze, le 15 février, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Livradedûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Sylviane COUTTENIER

**Présents** : Mmes COUTTENIER Sylviane, HAUDEGOND Marie-Elda, JANDOT Sandrine, BOUILLON Véronique, MM. COSTES Christophe, FOURCASSIER Cédric, TREMBOWSKI Théodore, JANDOT Régis, AUROUX Jérôme, BARRERE Nicolas.

**Absents** : M.FERRADOU Fabien,

M. JANDOT Régis a été élu secrétaire de séance.  
Le Conseil Municipal a été convoqué le 6 février 2012



**◆Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2011**

**Approuvé à l'unanimité**

**◆Adhésion au contrat d'assurance groupe du Centre de Gestion de la Haute-Garonne pour les risques statutaires du personnel- Contrat CNRACL 2012-2013**

Madame le Maire informe l'Assemblée que depuis 1992, le Centre de Gestion a mis en place un service facultatif d'assurance des risques statutaires concernant le personnel comme le prévoit le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

A la suite de la résiliation par le groupement PRO BTP ERP – SOFCAP du contrat groupe attribué jusqu'au 31/12/2013, en juin 2011, le CDG31 a engagé une consultation pour assurer la couverture des deux années restantes (2012 et 2013).

La remise en concurrence, par voie d'appel d'offres ouvert, du contrat d'assurance statutaire pour les agents sous statut CNRACL a été votée par le Conseil d'Administration du CDG31 lors de sa séance du 26 Septembre 2011. Le marché correspondant a été attribué à la suite de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres en date du 09/12/2011 au groupement AXA France VIE (Assureur) / GRAS SAVOYE (Courtier) et le marché notifié par courrier du 27 décembre 2011.

Quatre options de couverture et de taux sont proposées aux collectivités d'un effectif inférieur ou égal à 30 agents CNRACL. Celles-ci sont les suivantes :

**Option 1** : Décès - Accident et maladie imputables au service - Accident et maladie non imputables au service - Seule franchise : Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt.

**Taux : 4.73 %**

**Option 2** : Décès - Accident et maladie imputables au service - Accident et maladie non imputables au service - Seule franchise : Maladie ordinaire avec une franchise de 20 jours fermes par arrêt.

**Taux : 4,02 %**

**Option 3** : Décès - Accident et maladie imputables au service - Accident et maladie non imputables au service - Seule franchise : Maladie ordinaire avec une franchise de 30 cumulés.

**Taux : 4,49 %**

**Option 4** : Décès - Accident et maladie imputables au service - Accident et maladie non imputables au service sauf maladie ordinaire, maternité et paternité.

**Taux : 2.36 %**

Ce contrat, souscrit en capitalisation, prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour toute confirmation d'adhésion. Le marché est conclu pour une période de deux ans soit jusqu'au 31 décembre 2013 avec possibilité de résiliation annuelle pour les collectivités avec un préavis de quatre mois.

Le CDG31 propose à la structure d'adhérer à ce contrat pour la couverture des agents CNRACL.

Au titre du service qui inclut la gestion des sinistres, le CDG31 percevra une rémunération égale à un montant de 5% du montant des cotisations. L'ensemble des conditions de suivi de l'adhésion et des conditions financières sera précisé dans une convention signée avec le CDG31.

**Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **de demander au CDG31 de souscrire, pour le compte de la collectivité le :**

**Contrat CNRACL : Option 1 : Décès - Accident et maladie imputables au service - Accident et maladie non imputables au service - Seule franchise : Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt.**

**Taux : 4.73 %**

- **d'autoriser Madame le Maire à signer les certificats d'adhésion au Contrat et la convention de souscription et de gestion correspondante ;**

- **d'inscrire au Budget prévisionnel les sommes correspondantes.**

**Approuvé à l'unanimité**

#### **Questions diverses**

- Relances auprès du bureau d'études pour le PLU et du SMEA pour le Schéma Communal d'assainissement
- Mise en sécurité du mur du cimetière
- Réflexion sur les travaux à réaliser à la Mairie et à la salle des fêtes
- Fauchage et curage des talus...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures

